

Règlement numéro 442-2025 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice

CONSIDÉRANT QU'il soit nécessaire de procéder à l'achat d'une chargeuse rétro-excavatrice pour l'exécution de divers travaux d'entretien et de construction par le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Sébastien Yelle, conseiller municipal, lors de la séance du Conseil tenue le 14 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé par monsieur Sylvain Hamel, conseiller municipal, à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyé du conseiller monsieur Sébastien Yelle ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le règlement portant le numéro 442-2025 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE FINANCEMENT, DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT

Article 1

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas 300 000 \$ incluant les accessoires, frais de financement, frais pour garantie prolongée, le cas échéant, et autres frais accessoires tel qu'il appert aux annexes I et II, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

Annexe I : Estimation du coût de l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice

Annexe II : Spécifications de la chargeuse rétro-excavatrice

Article 2

Pour se procurer la somme de 300 000 \$, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 300 000 \$ pour une période de 15 ans.

Article 3

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 4

S'il advient que le coût de certaines dépenses ordonnées par le règlement soit moins élevé que l'estimation qui en a été faite, l'excédent d'emprunt peut servir à payer toutes les autres dépenses ordonnées par le règlement et dont le coût s'avérerait plus élevé.

Article 5

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par ce règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense qui y est décrétée.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspond au moment de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 6

Le conseil affecte à l’avance à la réduction de l’emprunt et au paiement des dépenses décrétées au présent règlement toute somme que la municipalité récupérera des autorités fiscales, notamment au titre de la TPS et de la TVQ, en relation avec une partie ou la totalité des dépenses décrétées au présent règlement.

SIGNATURE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

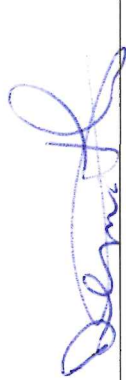
Article 7

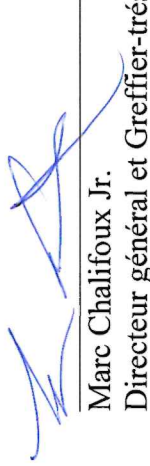
Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier par intérim sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, tous les documents nécessaires aux fins de l’exécution des dispositions du présent règlement.

Article 8

Ce règlement entre en vigueur le jour de l’obtention de l’approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales.

Donné à Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, ce X^e jour du mois de mars 2025.


Denis Thomas
Maire


Marc Chalifoux Jr.
Directeur général et Greffier-trésorier par intérim

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public du registre des personnes habiles à voter (PHV) :
Certificat relatif au déroulement de la procédure PHV :
Approbation du règlement par le MAMH :
Entrée en vigueur du règlement :

14 janvier 2025
14 janvier 2025
XX février 2025
XX février 2025
XX février 2025
XX mars 2025
XX mars 2025



ANNEXE I

ESTIMATION DU COÛT DE L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE RÉTRO-EXCAVATRICE

Chargeuse rétro-excavatrice, équipée	245 000
Autres frais et accessoires	19 582
Sous-total avant taxes	264 582
TVQ non-récupérables (4.9875%)	13 196
Total équipement + Taxes nettes	277 778
Frais de financement (5%)	13 889
Frais d'émission (3%)	8 333
TOTAL DU PROJET	300 000


Préparé par : Véronique Lussier

Titre : Consultante en gestion financière, mandatée par Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Date : 4 janvier 2025

Spécifications de la chargeuse rétro-excatrice

GÉNÉRALITÉS:	
Marque : Case, John Deere, Caterpillar	
Modèle : 580SN WT,410P,430F ou 320P	
4 roues motrices muni d'un chargeur à relevage parallèle avec un bras d'excavation télescopique.	
Année de fabrication : 2024 ou plus récent	
-Équipé d'une cabine conforme aux normes de protection contre le renversement et la chute d'objets, ROPS et FOPS (S.A.E. J167, J231, - J394 et J1043)	
-Capacité du R.O.P.S. entre 7500 et 10 000 kg minimum.	
-Muni d'un cadre unitaire de grande robustesse qui permet de relier le chargeur et la pelle-rétro dans un même ensemble.	
DIMENSION:	
Largueur maximum hors tout de 102 pouces (2590mm).	
Empattement minimum de 84 pouces (2140 mm).	
Longueur maximum hors tout de 287 pouces (7290 mm) en position transport.	
Hauteur maximum hors tout de 152 pouces (3860 mm) en position transport.	
Garde au sol minimal de 12 pouces (310mm).	
Poids opérationnel minimum de 18000 lbs. (8165 kg).	
MOTEUR :	
-Moteur approuver par le manufacturier	
-Moteur de type diesel avec turbocompresseur certifié finale 4 ;	

-Quatre (4) cylindres, minimum. Cylindre de 3,4 litres à 4,5 litres), minimum; -Puissance nette entre 100 hp à 115 hp (80kw à 86Kw), minimum à 1900 T/min. -Couple net de 333 à 336 lbs/pi (452 à 340 N.m) minimum @1500 trs/mn. -Filtre à l'huile à cartouche remplaçable. -Réservoir à l'huile de 2 gallons (7,57 litres) incluant le filtre; -Système de lubrification sous pression du moteur et du turbocompresseur. -Filtre à carburant à cartouche remplaçable avec séparateur d'eau. -Filtre à air à élément double de type sec avec élément externe nettoyable et élément interne sécuritaire remplaçable. -Réservoir à carburant d'une capacité de 30 gallons (136 litres) minimum; -Solution Ethylène glycol dosé à -37 Celsius. -Réservoir du système de refroidissement de 4,7 gallons (18 litres) minimum; -Dispositif de démarrage par temps froid avec système de préchauffage dans l'admission d'air. -Système de refroidissement avec ventilateur à grand rendement; -Le moteur doit être recouvert d'un panneau monocoque verrouillable et relevable afin de permettre un accès facile pour l'entretien. -Point de vérification journalier doivent être accessible au niveau du sol d'un seul côté de la machine; -Un chauffe bloc d'une capacité minimale de 750 watts; -Silencieux monté sous le capot avec une sortie verticale muni d'un bout coudé; -Système d'arrêt automatique du moteur lors de basse pression d'huile ou de haute température.	<u>TRANSMISSION :</u> -Transmission de type power shift avec convertisseur de couple; -Quatre (5) vitesses avant et quatre (3) vitesses arrière avec mode automatique; -Inverseur de marche et changement de vitesse à commande électrique situé à gauche sous le volant et avec inverseur sur levier du chargeur; -Servo-inverseur avec modulation qui permet de personnaliser le passage avant-arrière en charge; -Vitesse de déplacement avant de 38km/hrs minimum;
---	---

-Vitesse de déplacement arrière de 20km/hrs minimum; -Bouton de désengagement de la transmission situé sur le levier de commande du chargeur; -Convertisseur de couple avec rapport de 2,1/1 minimum; -Système de refroidissement de la transmission avec un radiateur; -Réservoir de la transmission d'une capacité minimale de 4 gallons (15,1 litres); -Filtre à l'huile pour la transmission à cartouche remplaçable;	<u>ESSIEU ARRIÈRE :</u> -Type à réduction double. -Commande final avec système planétaire externe; -Charge dynamique nominale minimale de 15,432 lbs (7000 kg); -Lubrification de l'essieu scellé; -Aile de protection arrière large pour prévenir éclaboussures; -Système de blocage de différentiel arrière avec commande sur le levier du chargeur;	<u>ESSIEU AVANT :</u> -Essieu avant avec différentiel à glissement limité; -Type à réduction double; -Commande finale avec système planétaire externe; -Charge dynamique nominale minimale de 13,000 lbs (5,897 kg); -Lubrification de l'essieu scellé; -Aile de protection avant de série; -Commande permettant l'engagement du quatre roues motrices en déplacement.
---	--	---

<u>FREINS :</u> -Frein de service hydraulique avec multi-disques humides autoréglables; -Deux (2) pédales de frein indépendantes qui permettent le freinage d'un seul côté à la fois ou de façon simultanée; -Engagement automatique du frein de stationnement à l'arrêt du moteur; -Frein de stationnement à interrupteur électrique avec disques multiples en bain d'huile engagé par ressort et désengagé par pression d'huile;	<u>DIRECTION :</u> -Type à servo-direction hydrostatique. -Circuit hydraulique prioritaire; -Cylindre de direction localisé à l'arrière de l'essieu, protégé contre les chocs; -Système « tour de volant de butée à butée » (3 tour buté à buté); -Volant inclinable ajustable;	<u>SYSTÈME HYDRAULIQUE:</u> -Circuit de type fermé; -Pompe à débit variable à piston axial; -Pression de décharge principale de 3725 psi (261 bars) maximum; -Débit de 41 gal/min @ 2340 psi minimum; -Filtre de retour d'huile avec élément remplaçable et vissable de 7 microns; -Réservoir hydraulique indépendant avec une capacité du système de 45 et 125 litres (entre 17 et 48 gallons imp.) maximum; -Joints torique antifuite (ORFS);	<u>SYSTÈME ÉLECTRIQUE :</u> -Système électrique protégé par des fusibles 12 volts; -Alternateur 120 ampères minimum; -Deux (2) accumulateur de charge d'une capacité de 1700 cca minimum; -Avertisseur et lumières de recul au DEL;
--	--	--	---

<u>PNEUS :</u>	
-Avant minimum : 12,5/80x18 NOKIAN;	
-Arrière minimum : 21,0 L 24 NOKIAN;	
-Une (1) jante et pneus de rechange avant et arrière NOKIAN;	
-Garde-boue avant : (ailes couvrant la largeur de chaque pneu avant). Garde-boue arrière;	
<u>CABINE ET ÉQUIPEMENT :</u>	
-La structure devra répondre aux normes ROPS et FOPS;	
-Niveau sonore de 72 décibels maximum à l'intérieur de la cabine;	
-La cabine devra être pressurisée avec filtre remplaçable et fabriquée en acier;	
-Deux (2) portes verrouillable à clef;	
-L'entretien du filtre à air doit se faire sans outil;	
-Pare-brise avant d'une seule pièce sans obstruction pour la vue avec pare soleil;	
-Fenêtre arrière pleine longueur avec ouverture en trois (3) sections;	
-Deux (2) fenêtres de côté rabattables l'une sur l'autre avec attache de fixation;	
-Fenêtre de porte munie d'un dispositif de blocage en position ouverte et rabattable vers l'arrière;	
-Verre de sécurité;	
-Siège en tissu pivotant sur 180 degrés avec suspension pneumatique, chauffant, ajustable selon le poids de l'opérateur et accoudoir;	
-Ceinture de sécurité rétractable;	
-Coffre à outil verrouillable;	
-Une chauffelette de 38,550 BTU minimum avec vitesses multiples et dégivreur avant avec lucarnes orientables;	
-Deux (2) sorties au pied minimum;	
-Climatisation d'origine;	
-Essuie-glace avant à deux (2) vitesses et muni de lave-glace;	
-Essuie-glace arrière et muni de lave-glace;	
-Deux (2) miroirs extérieurs;	

-Un (1) miroir intérieur;	
-Marchepieds anti dérapant et avec accès à trois (3) prises;	
-Plafonnier avec lumière orientable;	
-Intérieur de la cabine muni d'un tapis caoutchouté contre le bruit et fabriqué de façon à ce que l'eau s'égoutte vers la porte;	
-Console latérale et frontale avec jauges :	
Jauge a carburant;	
Jauge de température moteur avec alarme sonore;	
Indicateur de révolution moteur;	
Indicateur du nombre d'heure de fonctionnement;	
Témoin lumineux du climatage du filtre à air;	
Témoin lumineux de l'alternateur;	
Témoin lumineux de niveau du liquide de freins;	
Témoin lumineux de la pression d'huile moteur avec alarme sonore;	
Témoin lumineux du frein de stationnement avec alarme sonore;	
Témoin lumineux de la température du convertisseur de couple;	
Témoin lumineux de la pression d'huile de la transmission.	
-Huit (8) lampes type DEL de travail dont quatre (4) avant et quatre (4) arrière;	
-Deux (2) lampes type DEL latérale situé de chaque côté du toit de la cabine;	
-Gyrophare double DEL de couleur ambre;	
-Feux de position, direction et de freinage conforme au code de la route;	
-Deux (2) prises 12 volts de 30 ampères totaux;	
-Radio AM / FM BLUETOOTH d'origine;	
-Support de plaque éclairé et triangle arrière.	

CHARGEUR :	
-Chargeur à relevage parallèle avec bras courbé;	
-Benne E.D.F. (ou équivalent) de 94 pouces (2,387 mm) avec couteau boulonné réversible et noix encastrer;	
-Capacité de la benne de 1.3 verge cube minimum;	
-Fourches 1 x 5 x 60 po manuel E.D.F. (ou équivalent);	
-Dispositif de mise à niveau du godet;	
-Bras de tringlerie en fonte permettant le transport du matériel;	
-Commande à levier unique avec bouton de désengagement de la transmission pour transférer le pouvoir au chargeur;	
-Retour automatique à la position de creusage;	
-Un (1) cylindre minimum à double action pour la benne;	
-Deux (2) cylindres à double action pour le levage;	
-Force de levage à la hauteur maximum de 8,000 lbs (3,628 kg) minimum;	
-Force d'arrachement de 11,197 lbs (5,225kg) min.;	
-Sortie auxiliaire avant, double action, coupler hydraulique type vissé avec bouchon;	
-Hauteur à la charnière d'articulation de la benne de 132 pouces (3,350 mm) minimum;	
-Hauteur de dégagement sous la benne de 106 pouces (2690 mm) minimum;	
-Portée de déchargement à hauteur maximum de 27 pouces (685mm) minimum;	
-Angle de déversement de 45 degrés et de basculement au sol de 40 degré minimum;	
-Support de sécurité rouge fixé au bras du chargeur;	
-Attache rapide hydraulique E.D.F. (ou équivalent) compatible aux accessoires et support pour raccord hydraulique;	
-Circuit hydraulique indépendant pour attache rapide;	
-Système anti-tangage avec mode automatique;	
-Volant inclinable;	
-Système de diagnostic intégré pour détection rapide d'erreurs et diagnostique;	
-Système de télématique inclus avec support de diagnostic à distance pendant 5 ans;	

PELLE RÉTRO-EXCAVATRICE :

-Bras d'excavation télescopique verrouillable;

-Caisson extensible externe sans équivalent;

Profondeur de creusage maximale:

Rétracté : 15' 1" (4.59m) minimum;

Allongé : 18' 6" (5.64m) minimum.

-Hauteur de chargement :

rétracté : 12 pieds 0" (3.66m) minimum;

allongé : 14 pieds 4 pouces (4.38m) minimum.

-Portée à partir de l'axe de rotation :

Rétracté : 18 pieds 3 pouces (5.56m) minimum;

Allongé : 21 pieds 8 pouces (6.60m) minimum.

-Force d'excavation :

au vérin du godet de 14801 lbs (6727kg) min;

au vérin du balancier en position :

rétracté de 9458 lbs (4290kg) minimum.

allongé de 6305 lbs (2860kg) minimum.

-Godet à tranché E.D.F. (ou équivalent) de 24 (600 mm) cinq dents large godet E.D.F. (ou équivalent) 42 pouces, couteau boulonné, noix encastrée;

-Crochet de type pejo sur chaque godet;

-Attache rapide hydraulique E.D.F. (ou équivalent)

-Dent défonceuse E.D.F. (ripper) (ou équivalent);

-Relevage de la flèche hors centre pour maximiser la stabilité en position transport; -Pouces hydraulique E.D.F. (ou équivalent) 2 doigts, pivot sur axe du godet; -Dents de pince dentelées sur la partie externe du bras; -Contrôles assistés (pilote) avec commande qui permet l'opération en mode rétro-caveuse ou excavatrice; -Contrôles à deux (2) leviers indépendants du siège avec ajustements ergonomiques de type pilote; -Commande à bouton poussoir sur le levier de contrôle pour actionner le bras télescopique et sortie auxiliaire; -Angle de rotation du godet : 180 degrés minimum; -Écartement des stabilisateurs en service de 132 pouces (3380 mm) minimum; -Écartement des stabilisateurs en transport de 91 pouces (2300 mm) minimum; -Fonction power lift qui réduit le régime moteur et augmente la pression hydraulique; -Patins stabilisateurs réversibles avec gardes protecteurs; -Pesée avant du manufacturier boulonnée de 1,100 lbs (500 kg) minimum; -Contrôle indépendant pour le relevage et l'abaissement des stabilisateurs avec mode automatique de relevage ; -Sortie hydraulique sur pelle-rétro avec fonction simple et double action et raccords hydrauliques rapide type visé avec boutons de contrôle sur joystick; -Verrouillage de la pelle-rétro lors du transport avec levier à l'intérieur de la cabine;	<u>GARANTIE :</u> -Garantie complète douze (12) mois sans limites d'heures et de 24 mois ou 2000 heures sur le groupe moto propulseur; -Garantie additionnel pour un total de 5 ans ou 3000 heures sur système anti-pollution pièces et main-d'œuvre sans aucun déductible; -Garantie prolongée 5 ans /2500 hrs complet sans déductible et transport inclus; -Garantie sur attachement 12 mois/illimité;	<u>MANUEL :</u> -Un (1) manuel d'opérateur; -Un (1) manuel de pièces sur clé USB ou site internet gratuit; -Un (1) manuel de service sur clé USB.
--	--	--

PEINTURE : -Couleur d'origine du manufacturier.	-Système de repérage et rendement par satellite 60 mois.
---	--